CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
PAYS DE LALBENQUE-LIMOGNE
DU 18 JANVIER 2024

Le dix-huit janvier deux mille vingt-quatre à quatorze heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle de conférence Jean-Jacques Chapou à Lalbenque sous la Présidence de M. Jean-Claude SAUVIER, Président.

Date de convocation du conseil : 11 janvier 2024
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers votants : 4

Etaient présents (27) : Mmes et MM. DEJEAN, VALETTE, LINOU, FIGEAC, TISON, DAVID, DEGLETAGNE, AILLET, MARLAS, PECH, RICARD, GINESTET, SAUVIER, NODARI, MARZIN, MOLES, VIALETTE, BOUCHARD, ESCUDIER, REYMANN, CAMMAS, BERC, DUBOIS, VAQUIE, AYMARD, GOURAUD et TEULIER.
Absents représentés (6) : Mme CASTELNAU représentée par M. FIGEAC, Mme WALLE représentée par M. GOURAUD, M. CAVAILLE représenté par Mme GINESTET, Mme LUGOL représentée par M. MARZIN, Mme PAGES-GRATADOUR représentée par M. NODARI et M. DOLO représenté par Mme MOLES.
Absents (4) : M. POINSOT (absent), M. DEPEYROT (excusé), Mme LEZOURET-CONQUET (excusée) et M. LONJOU (absent).

Mme RICARD a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

PROCES VERBAL

Avant d'ouvrir la séance, M. le Président présente à l'assemblée pour 2024 ses meilleurs vœux de bonheur, santé « en attendant les jours heureux ».

Le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2023 n'a fait l'objet d'aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1) Bâtiments : Création d'un centre scénographique et de la maison de la Réserve Naturelle Nationale aux Phosphatières du Cloup d'Aural 2
a) Présentation du projet de scénographie niveau Avant-Projet Définitif (APD) 2
b) Validation du marché de travaux lot 6 ter 3
2) Personnel : Modification du tableau des effectifs 4

1) Bâtiments : Création d'un centre scénographique et de la maison de la Réserve Naturelle Nationale aux Phosphatières du Cloup d'Aural

a) Présentation du projet de scénographie niveau Avant-Projet Définitif (APD)

M. le Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne porte ce projet en partenariat avec l'Association des Phosphatières, le Parc naturel régional des Causses du Quercy, la Réserve Naturelle Nationale Géologique du Lot et l'Office de Tourisme Cahors-Vallée du Lot.

Après avoir retenu l'équipe de Maîtrise d'œuvre, l'équipe pluridisciplinaire ORLIAC et validé les propositions d'honoraires (délibération DC/2021/073), le projet concernant la construction du bâtiment est aujourd'hui engagé pour une durée d'un an. Les travaux de terrassement ont débuté en fin d'année 2023. Parallèlement, l'étude de l'espace scénographique est engagée depuis plusieurs mois avec le bureau d'étude Arscènes et les partenaires.

Dans ce cadre, M. le Président laisse la parole au groupement ORLIAC et au bureau d'études pour la présentation de l'Avant-Projet Détaillé (APD) concernant le projet scénographique avant de continuer sa mission autour du lancement de la consultation d'entreprises.

Le cabinet Arscènes présente les 4 séquences qui composent la salle d'exposition :

- Séquance 1 : Histoire de la Terre et de la Vie
- Séquence 2 : le Phosphate
- Séquence 3 : les fossiles
- Séquence 4 : 4 fossiles extraordinaires

Puis il présente, les différents types de médias proposés : audiovisuel (5), interactif (2), écran LED (1), média sonores (6) ; des manipulations audios, interactives, scientifiques et sonores !

La date de livraison est prévue pour le mois de décembre 2024. L'estimation du marché est de 450.000 €.

M CATUSSE demande quel est le nombre de lot du marché ? A ce stade le nombre de lot n'est pas encore déterminé.

Mme ORLIAC fait un présentation du mobilier et soumet l'idée d'un écran géant sur le mur de fonds à taille humaine, cette perspective permet aux visiteurs de s'immerger dans le paysage projeté.

Mme TISON demande combien de personnes pourront emprunter le cheminement proposé afin que la visibilité et la manipulations des médias soient d'accès faciles ? Il y aura 12 modules de prévus pouvant accueillir 5 à 10 personnes chacun.

Mme TISON demande s'il est prévu quelques choses pour les malentendants ? Il y aura peu d'élément sonore et chacun d'eux est équipé pour 2 malentendants.

M. MARZIN précise qu'étant donné que l'accès au gouffre des phosphatières se fait sur réservation, le visiteur peut passer la demi-journée sur le site, ce qui permettra de réguler le nombre de personnes présentes en même temps. De plus le souhait d'augmenter le nombre de visiteur de 10.000 personnes ne pourra se faire que sur l'étalement sur le temps puisque l'accès au gouffre est limité en nombre.

M. BERARD confirme que les réservations permettront un étalement des visiteurs sur la journée ou demi-journée, facilitant la répartition des personnes sur les différents lieux du site : la salle d'exposition, la phosphatière, l'espace boutique, l'aire de pique-nique, les espaces extérieurs (jeux de piste) en sachant que la durée de la visite de la salle d'expos est de ½ heure à ¾ d'heure.

M. MARZIN fait remarquer que le choix du mobilier est important car selon le modèle, l'entretien et le ménage en seront facilité ou pas.

M. BOUCHARD demande à quel moment le projet sera amorti ? M. MARZIN lui répond que l'office de tourisme qui exploitera les lieux ne paiera pas de loyer mais réinvestira chaque année dans la scénographie, ce qui permettra un autofinancement du fonctionnement.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Président et délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

1°) de valider le projet de scénographie niveau Avant-Projet Définitif (APD) tel que présenté par le groupement ORLIAC afin de lancer le marché des entreprises,
2°) de conférer à M. le Président les pouvoirs nécessaires pour en suivre l'exécution.

b) Validation du marché de travaux lot 6 ter

DC/2024/002

M. le Président rappelle aux membres du conseil communautaire, le projet de requalification des phosphatières du Cloup d'Aural qui consiste à la création d'un centre scénographique et la création de la maison de la Réserve Naturelle Nationale. Il laisse la parole à M. CATUSSE.

La société Présents, en qualité d'assistant à la maîtrise d'ouvrage, et le Cabinet Orliac, en qualité de maîtrise d'œuvre, accompagnent la CCPLL dans les procédures d'élaboration, de suivi, d'analyse et de négociation des marchés de travaux des entreprises.
Ainsi, dans le cadre du lancement des marchés de travaux, le Conseil Communautaire du 21 septembre 2023 déclaré infructueux le lot 6, lot n'ayant reçus aucune offre et de lancer une nouvelle consultation en direct avec les entreprises.

Une consultation était lancée le 25 septembre 2023 auprès des entreprises suivantes Laumond, Jauzac et Rouergue Alu. La remise des offres a été fixée au 17 octobre 2023 à 12h00. 1 seule entreprise a répondu, suite à ce troisième avis d'appel à la concurrence, le lot 6ter est ainsi réputé fructueux.

Après analyse administrative et négociation, conformément au règlement de la consultation, M. le Président propose :

- de retenir, l'offre de l'entreprise Laumond pour un montant de base de 171 883,90€ HT et la PSE « plateforme de travail pour le nettoyage des vitrages d'un montant de 3 732€ HT.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Président et délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

1°) de retenir l'offre conforme et rendre fructueux le lot 6 Ter,
2°) de retenir l'offre ci-dessus proposée par M. le Président au regard du rapport d'analyse,
3°) d'autoriser M. le Président ou Mme la 1ère Vice-présidente à signer le marché avec l'entreprise Laumond pour un montant de base de 171 883,90 € HT et la Prestation Supplémentaire Eventuelle (PSE) « plateforme de travail pour le nettoyage des vitrages » d'un montant de 3 732 € HT,
4°) de conférer à M. le Président les pouvoirs nécessaires pour mener à bien l'opération et assurer l'exécution des marchés.

2) Personnel : Modification du tableau des effectifs

DC/2024/003

- Suite aux propositions du Centre de Gestion concernant les avancements de grades 2024, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit : création d'un poste d'assistant de conservation principal de 2ème classe, catégorie B, 35h par semaine, à compter du 1er février 2024.

- Afin de faire face à différentes absences du personnel à la micro-crèche et dans une mesure de continuité de service, M. le Président propose de créer un poste d'agent social non permanent pour accroissement temporaire d'activité, 32h par semaine à compter du 18 janvier 2024.

- Afin de pallier à une surcharge de travail au sein du service technique, M. le Président propose de créer un poste d'adjoint technique non permanent pour accroissement temporaire d'activité, 10h par semaine à compter du 25 janvier 2024.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Président et délibéré, décide, à l'unanimité :
1°) De modifier le tableau des effectifs comme détaillé ci-dessus,
2°) De conférer à M. le Président les pouvoirs nécessaires pour assurer toutes les formalités et signer tous les actes s'y rapportant,
3°) De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

3) Suivi des décisions du Président et du Bureau par délégation

Décision du Bureau : /
Décision du Président :

DP/2023/072	15/12/2023	Ressources Humaines – Validation du contrat d'assurance pour le personnel avec Groupama d'Oc pour une durée de 3 ans.
DP/2023/073	15/12/2023	Finances - Création de la régie d'avances "Menues Dépenses CCPLL" à compter du 1er janvier 2024
DP/2023/074	27/12/2023	Social – Jeunesse : acquisition de mobilier pour le projet de ludothèque à l'ALSH Lalbenque avec la société WESCO pour un montant de (Cérizay – 79) pour un montant de 1 201.84 € TTC soit 5 tables plateau et 4 chaises et avec la MANUTAN (NIORT – 79) pour un montant de 1 201.15 € TTC soit 2 armoires Octet (larg 120 cm et 100 cm).
DP/2024/001	28/12/2023	Communication – Phosphatières du Cloup d'Aural : Validation du contrat de location de matériel évènementiel avec la société THOURON (Arcambal – 46) pour un montant total de 2 334.00 € TTC pour la période du 18 au 22 janvier 2024. L'offre comprend la location de 3 cottages 5x5 m et de 20 manges-debout y compris transport, montage et démontage.

4) Informations et questions diverses.

- M. le Président rappelle que les élus sont conviés à la signature de la Convention Territoriale Globale qui suit ce conseil.
- M. le Président rappelle également qu'ils sont tous conviés le 19/01 à 10h aux Phosphatières du Cloup d'Aural à BACH pour la pose de la 1ère pierre du chantier de requalification. Cette cérémonie sera suivie d'une collation.
- M. GOURAUD présente Maud FIXY qui est arrivée au service urbanisme de la CCPLL le 6 novembre 2023. Il laisse la parole à Mme FIXY. Elle présente le déroulement de la commission d'enquête du PLUI : 3 commissaires enquêteurs, dates et lieux des permanences pas encore fixés. Elle rappelle également les 5 moyens de déposer une requête :
    - Sur le registre dématérialisé dédié,

- Sur l'adresse mail dédiée,
- Sur les 24 registres papiers disponibles dans les 23 mairies du territoire ainsi qu'au siège de la CCPLL,
- Par courrier à l'attention du Président de la commission d'enquête,
- Lors d'une permanence avec le commissaire enquêteur.

Mme GINESTET demande la date de début de l'enquête publique. Mme FIXY lui répond que le début est prévu pour fin mars 2023. Elle apporte des précisions sur le déroulement d'une commission d'enquête :

- Arrêté du Président informant les administrés de l'ouverture de l'enquête publique 1 mois avant le commencement de l'enquête ; cet arrêté sera à afficher au siège ainsi que dans les 23 mairies,
- 15 jours avant l'ouverture de l'enquête il faudra afficher au siège et dans les 23 mairies l'avis d'ouverture (cet affichage devra rester en place jusqu'à la fin de l'enquête publique)
- Cette ouverture d'enquête devra également paraitre dans les annonces légales de 2 journaux officiels
- Une 2ème parution dans les annonces légales de 2 journaux devra être faite dans les 8 jours après l'ouverture
- Durée de l'enquête = 1 mois

M. DEGLETAGNE demande s'il est prévu que les commissaires enquêteurs se répartissent sur le territoire. Mme FIXY lui répond que oui, il y aura une répartition par secteur. M. GOURAUD précise que la communauté de communes a émis des souhaits aux commissaires enquêteurs pour le déroulement de l'enquête mais la CCPLL ne maitrise rien, ce sont les commissaires qui décident de l'organisation

- M. GOURAUD présente Romain THOMAS qui est arrivé au service urbanisme/transition écologie de la CCPLL le 6 novembre 2023, M. THOMAS est en mesure de répondre sur certains points d'urbanisme en cas de besoin ; il précise que Mme FIXY sera plutôt chargée de la planification et M. THOMAS de la cartographie. M. BOUCHARD demande s'il est joignable. M. THOMAS lui répond qu'il va donner aux élus qui le souhaite sa carte de visite.
  M. DEGLETAGNE demande si la CCPLL a des nouvelles du bureau d'études pour les plans ? M. BERC précise qu'il est plus facile de renseigner un administré si la commune dispose de cartes. M. CAMMAS demande qu'est-ce qui est mis à disposition des administrés pour l'enquête publique ? M. GOURAUD répond que les commissaires enquêteurs n'ont pas encore arrêtés les pièces qui seront consultables. M. CATUSSE précise que les communes vont être sollicitée pour connaître leur besoin en planche A0.
- M. le Président précise qu'en raison de nombre d'absents au repas communautaire, il propose de l'annuler, d'attendre les beaux jours et de réfléchir pour fin mai/début juin sur l'organisation d'une journée de convivialité.
- M. le Président rappelle plusieurs dates :
  - celle du prochain bureau le 25/01/2024 à la salle de La Halle à Limogne
  - celle de la visite de la Préfète à Lalbenque (9h) puis Limogne (10h) suivi à 11h d'un échange avec les membres du bureau communautaire et clôture de la journée par repas à Bach (12h30).
- M. le Président précise qu'il a eu des retours positifs sue le dernier numéro du Communautaire.
- M. DEGLETAGNE demande si les fuites à la salle culturelle de Cénevières vont finir par être réparées ? M. MARLAS lui réponde que le dossier est entre les mains des assureurs.

- Mme DEJEAN informe les membres que la Préfecture va avoir un comité de pilotage, le 24 janvier à 16h, pour l'organisation d'actions sportives en vue des jeux olympiques d'été ; il serait souhaitable que les communes de Lalbenque et Limogne soient représentées. M. NODARI sera présent pour Lalbenque.

Plus aucune question n'étant soulevée, M. le Président clôt la séance à 16h55.

Fait à Lalbenque, le 13 février 2024.

Le Président La secrétaire

Jean-Claude SAUVIER Nathalie RICARD